

Commission des Relations internationales et des
Questions européennes du

PARLEMENT

DE LA

COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2004-2005

27 AVRIL 2005

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MERCREDI 27 AVRIL 2005

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales (article 64 du règlement)	3
1.1	Question de Mme Véronique Jamouille à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative à la « situation financière du CGRI »	3
1.2	Question de M. Jean-Luc Crucke à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative aux « accords de coopération signés avec Israël »	4

Présidence de M. Jean-Luc Crucke, président.

– *L'heure des questions commence à 14 h 10.*

M. le président. – Mesdames, messieurs, la séance est ouverte.

1 Questions orales (article 64 du règlement)

1.1 Question de Mme Véronique Jamouille à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative à la « situation financière du CGRI »

Mme Véronique Jamouille (PS). – Monsieur le président, lors de l'examen du budget 2005, la ministre nous a fait part de son inquiétude face aux dépenses précédemment faites sur les réserves du CGRI. Elle a estimé qu'elles seraient quasiment épuisées en 2006. Mme Simonet a ajouté que des frais importants avaient été consentis en 2004 et en 2005 à la suite des engagements pris par son prédécesseur. La ministre nous a annoncé un plan pluriannuel de maîtrise des coûts pour remédier à cette situation. Quel est son état d'avancement ? La ministre a-t-elle une idée de l'état des réserves du CGRI ?

La ministre avait par ailleurs émis une réflexion sur le nombre de pays partenaires, pas uniquement pour réduire les coûts mais aussi pour renforcer la cohérence et la visibilité de l'action du CGRI. Qu'en est-il ?

Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales. – Monsieur le président, l'administration a procédé à la clôture des comptes du CGRI pour 2004. Ils sont pour l'instant soumis à l'examen du réviseur d'entreprises, qui devrait me transmettre ses conclusions dans quelques semaines. Ce n'est donc que sur la base de ce rapport que je connaîtrai le résultat définitif de l'exercice 2004.

Selon les informations officieuses dont je dispose, les comptes de 2004 pourraient présenter un solde positif. L'épuisement des réserves du CGRI ne serait donc pas aussi rapide que prévu, au contraire ! Si ce résultat est avéré, j'ai l'intention de procéder à une analyse plus fine des dépenses. J'ai tout lieu de croire en effet que les frais fixes – personnel, fonctionnement, délégations, y compris les mouvements diplomatiques de 2004 – font l'objet d'une dépense de près de 100 % du budget,

ce qui n'est pas nécessairement le cas des crédits de programme.

Il est nécessaire de préserver et d'accroître les moyens d'action dont nous disposons, d'où un besoin de maîtriser ces frais fixes. Pour l'élaboration du budget de 2006, j'ai déjà indiqué à l'administration deux lignes directrices en vue de la maîtrise des coûts. L'une porte sur les effectifs. Sauf pour des situations particulières dûment justifiées, les départs naturels ne pourront pas systématiquement donner lieu à un remplacement. L'administration me transmet un état mensuel des frais de personnel, ce qui nous permet de concilier l'impératif de maîtrise des coûts et les besoins prioritaires des services. À titre d'exemple, au 30 avril 2005, quelque 150 000 euros auront été économisés sur les crédits de rémunération du personnel 2005.

L'autre ligne directrice, qui trouvera ses effets dans le cadre du budget 2006, concerne nos délégations et bureaux Wallonie-Bruxelles. L'examen porte sur la possibilité de réduire le coût global de nos représentations en fonction d'un objectif qui pourrait se situer entre 3 et 5 %

Nous aurons bien entendu l'occasion de revenir sur ces différentes questions dans le cadre de la préparation du budget 2006, étant entendu que mon objectif reste de dégager des marges pour notre politique internationale.

Quant au recentrage de notre coopération, je vous confirme que je soumettrai au parlement une note d'orientation sur les priorités de notre politique internationale. Je compte d'ailleurs associer à cette réflexion les différents groupes d'opérateurs concernés par nos relations internationales.

Mme Véronique Jamouille (PS). – Je vous remercie de votre réponse très complète. Je pense que l'analyse des résultats sera très utile. Un budget est certes censé se solder par un équilibre mais il convient de savoir pourquoi des programmes ne sont pas réalisés. Permettez-moi de poser une question supplémentaire : quand comptez-vous déposer votre note d'orientation ?

Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales. – Je compte la déposer à la rentrée.

(Mme Véronique Jamouille, vice-présidente, prend la présidence de la commission)

1.2 Question de M. Jean-Luc Crucke à Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales, relative aux « accords de coopération signés avec Israël »

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Le premier octobre 2001, l'État d'Israël, la Communauté française et la Région wallonne signaient un accord de coopération. Il a été ratifié par le parlement israélien en mars 2004 mais jamais par le parlement de la Communauté française, ni par celui de la Région wallonne, en raison d'une suspension de ces accords. Ce gel est relatif puisque la France, par exemple, a continué à approfondir ses relations avec Israël. Au stade actuel et vu le développement de la situation au Moyen-Orient, ce gel est considéré par la communauté juive comme étant de mauvais aloi et un boycott d'Israël.

J'ai lu la réponse que vous avez apportée à une question de notre confrère Delannois sur l'Autorité palestinienne. Vous avez dit qu'un gel des accords avec les autorités palestiniennes n'avait plus de raison d'être. Il doit en être de même pour l'État d'Israël, d'autant plus que les accords de coopération avec l'Algérie ou Cuba suscitent, eux aussi, des questions. Mais comparaison n'est pas raison ! Vous savez également que l'Union européenne a souhaité que ces accords soient favorisés pour stimuler le rétablissement du dialogue israélo-palestinien. Il faut maintenant passer à l'action et ratifier ces accords.

Pouvez-vous confirmer que vous lèverez la suspension des accords et que vous mettrez tout en œuvre pour que la ratification puisse se faire dans les plus brefs délais ? Je me permets d'ailleurs d'insister au vu du sentiment qu'éprouve la communauté juive. Ne pensez-vous pas qu'il faut renforcer la présence de la Communauté Wallonie-Bruxelles en Israël ? Elle est essentiellement axée sur l'enseignement de la langue française et sur l'octroi de bourses d'échanges. Nos compétences nous permettent d'aller bien plus loin et d'assurer une coopération encore plus efficace. Ne serait-il pas temps d'élargir le champ d'action du CGRI à d'autres domaines ? Enfin, pouvez-vous me donner une estimation des moyens dégagés pour la coopération avec l'État d'Israël ?

Mme Marie-Dominique Simonet, vice-présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales. – Compte tenu de la situation politique au Proche-Orient, les procédures d'assentiment des accords signés, en janvier 2001, avec Israël et l'autorité palestinienne avaient été

suspendues sous la législature précédente. Au vu de l'évolution récente, cette suspension ne me semble plus nécessaire. Il est dès lors opportun de marquer notre volonté politique en faveur d'une coexistence pacifique et constructive, notamment en encourageant les collaborations triangulaires, et de poser un geste symbolique à l'attention de nos deux partenaires. J'ai demandé à mon administration de préparer les textes nécessaires. Je serai donc prochainement en mesure de proposer aux deux gouvernements d'examiner en première lecture les projets de décret d'assentiment que je soumettrai ensuite aux deux parlements. Mon intention étant de traiter les deux accords en parallèle, ma réponse sera donc « parallèle » à celle que j'ai donnée à votre collègue, M. Delannois, en ce qui concerne l'accord de coopération signé avec l'autorité palestinienne. Cette volonté témoigne de notre désir de soutenir le dialogue et de reprendre le partenariat entre les ennemis d'hier.

En ce qui concerne les actions menées ces derniers mois avec Israël, l'absence de ratification n'a pas arrêté la coopération avec ce pays. C'est ainsi que la Communauté française développe, au travers du CGRI et de l'APEFE, l'enseignement du français à l'université de Tel Aviv et à l'université hébraïque de Jérusalem par l'envoi de deux lecteurs de français. Ceux-ci contribuent à la notoriété de la Communauté française dans les milieux de l'enseignement supérieur et secondaire et à la diffusion de nos productions culturelles. Cette coopération dépasse le cadre de l'enseignement du français. En effet, à titre de réciprocité, nous envoyons en Israël des chercheurs, des étudiants en hébreu, voire des musiciens. Les activités culturelles relèvent principalement des secteurs de la littérature, du cinéma et de la musique. Notre lecteur à Jérusalem est par ailleurs en relation avec notre agence Wallonie-Bruxelles musique et son action permet de mieux appréhender le marché musical dans ce pays.

J'ajouterai que nous accordons la priorité aux manifestations culturelles ou aux colloques qui contribuent au processus de paix. En 2004, le CGRI a notamment soutenu la conférence Israël-Palestine « Deux Peuples, deux États – une volonté commune : la Paix » qui a réuni M. Ami Ayalon, ancien chef du Shin Beth – services secrets israéliens – et M. Sari Nusseibeh, président de l'université Al Quds de Jérusalem, initiateurs de la campagne « La voix du peuple », une initiative israélo-palestinienne pour la paix organisée par l'ULB en collaboration avec le centre communautaire laïc juif.

Les budgets consacrés à la coopération avec Is-

raël sont stables et sont exclusivement à charge de la Communauté française, à savoir 155 014 euros pour l'année 2004 et 152 631 euros pour l'année 2005.

Enfin, je tiens à préciser que cet accord a été signé avec l'État d'Israël. Si je peux comprendre que la communauté juive prône le maintien d'un dialogue et d'une coopération avec Israël – comme d'autres communautés d'ailleurs avec l'Autorité palestinienne ou le Maroc –, je rappelle que notre politique internationale est d'abord guidée par les relations bilatérales que nous entretenons avec les pays partenaires et par le contexte géopolitique. Nos accords bilatéraux ont pour vocation de servir de cadre à des actions intéressant l'ensemble de la Communauté française.

Quant à l'avenir à plus long terme et à l'importance de notre coopération avec Israël, nous aurons l'occasion d'en reparler au moment où je vous proposerai, comme prévu, mon projet de note de politique internationale. Mon souhait est d'avoir, avec le parlement et avec les autres parties prenantes, un vrai dialogue sur les priorités géographiques et sectorielles à la lumière d'une relecture en profondeur des objectifs de notre politique internationale. Sans vouloir anticiper sur le résultat de ces discussions, je n'ai aucune raison de penser qu'une coopération durable avec Israël et l'autorité palestinienne sera remise en cause.

M. Jean-Luc Crucke (MR). – Madame la présidente, je remercie la ministre pour son point de vue extrêmement clair et symbolique. Je me réjouis de savoir que ces accords feront l'objet d'une première lecture et qu'ils pourront ensuite être soumis aux deux parlements. Ce n'est que justice et, à mon sens, il y a très longtemps que ces accords ont été gelés.

Cela étant, la coopération ne s'est pas pour autant arrêtée : des initiatives se sont effectivement poursuivies sur le terrain et elles pourraient même être élargies. J'ai également entendu le montant, guère élevé, consacré à cette coopération. Voici deux semaines, vous aviez annoncé que, pour 2005, 441 000 euros seraient affectés aux accords entre l'État d'Israël et l'Autorité palestinienne. Peut-être faudra-t-il qu'un jour, les vases communicants puissent fonctionner. J'estime que, quand il y en a pour l'un, il y en a pour l'autre.

Mme la présidente. – Voilà qui clôt l'heure des questions.

– L'heure des questions se termine à 14 h 30.